

sadeur de France s'échauffait autant que le doge Alvisé II Mocenigo. « Il faut menacer les Ragusains de bombardement et de toute sorte de châtiement — écrivait-il au secrétaire d'Etat pour les Affaires étrangères, marquis de Torcy, — si l'on voit jamais un de leurs vaisseaux employés par l'Empereur contre l'intérêt des deux couronnes et tirer d'eux un engagement formel et positif; à force de les intimider ils n'oseront refuser¹ ».

Tous ces bruits n'avaient aucun fondement. Raguse, fidèle à sa sage et prudente politique, s'était bien gardée de prêter à Venise et à Louis XIV un prétexte pour la « bombarder ». Les deux puissances ignoraient toute l'étendue et la profondeur de l'esprit politique de cette vieille aristocratie. Ne pouvait-elle pas se rendre utile à l'Empereur sans un traité formel qui la découvrit devant l'Europe? Ne pouvait-elle, en même temps, se rendre indispensable à Venise? C'est ce qu'elle fit. Le Roi dut reconnaître qu'on s'était trompé. Dans une lettre à M. de Charmont, le successeur de la Haye, il l'informait qu'il tenait du vice-roi de Naples comme certain que la République de Raguse « n'avait point fait de traité avec l'Empereur² ».

Cependant Raguse continuait dans le Levant à prêter son pavillon aux nations étrangères. Pendant la croisière française dans la Méditerranée, contre les corsaires flessinguois, les pavillons de Raguse et de Malte abritèrent la marchandise des autres nations. Profitant de la guerre continentale de la France, un nouveau consul ragusain s'établit à Alexandrie, malgré les privilèges du consulat français du Caire.

1. Affaires étrangères, Venise, *Correspondance politique*, 133, fol. 396.

2. 27 décembre, *ib.*, *Mémoires et Documents*.